

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 06 Février 2018 à 20 h30

<u>Présents</u>: Mmes Marie-France CURTAUD, Virginie DALLA COSTA, Nathalie GIOVANNACCI et Carole RAVAL.

Mrs Alexandre FAUGE, Christian FAUGES, Jean-Paul PERRIAT, Alexandre VEUILLET et Francis DEVILLIERS.

Absents et excusés : Mr René BELLEMIN et Mme Nathalie MAILLARD

ORDRE DU JOUR:

Approbation du CR du Conseil Municipal du 09 janvier 2018

Compte rendu du 09 janvier 2018: approbation à l'unanimité du compte rendu par les membres du conseil présents

• Accueil du Centre de Secours de Novalaise afin de présenter l'activité opérationnelle, la vie du Centre de Secours et de façon plus générale, l'activité de Sapeur-Pompier Volontaire.

Ce sont le Lieutenant Bernerd chef du centre de secours de Novalaise et l'adjudant Couissy qui sont venus nous présenter le centre de secours.

Cette rencontre avait pour but, outre la connaissance de l'activité du centre, le rapprochement avec la commune et l'exposition des difficultés rencontrées par les sapeurs-pompiers pour exercer leur mission en tant que bénévoles.

• Avenant 2017 à la convention du Syndicat du Thiers, délibération pour approbation.

Le maire donne lecture à l'assemblée de l'avenant à la convention du 7 juin 1982 et l'avenant à la convention du 9 mars 2007 passé avec la commune de Nances et le Syndicat des Eaux du Thiers.

- e Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- -approuve l'avenant à la convention du 7 juin 1982, pour l'entretien du réseau d'eau potable et l'avenant à la convention du 9 mars 2007, pour la fourniture de l'eau.
- -accepte le versement pour l'année 2017 de la somme de 5.269.34 € HT soit ttc (10%) 5796.25€ au Syndicat de Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable ainsi que les branchements particuliers.
 - -accepte le tarif de 0,3968 € le m³ pour la vente d'eau à la commune par le syndicat du thiers.
 - -autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.
 - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Savoie, délibération pour approbation.

Il s'agit du renouvellement de la convention de notre adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Savoie

Le maire rappelle que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statuaires relatives la fonction publique territorial.

Il indique que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Il précise que le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle applicable aux collectivités adhérentes à ce service, correspondant à un pourcentage de la masse salariale d'un montant de 0.36%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction
 Publique territoriale de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine
 Préventive qui lui est annexée.
- autorise le maire à signer cette convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour une durée de 6 ans à compter du premier janvier 2018.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

• Présentation de la carte de Nances

Cette carte fait suite à la décision d'avoir un adressage normé pour la commune. Elle répertorie les voies de Nances ainsi que les principaux lieux dits et sera distribuée avec le bulletin municipal.

• Divers :

- > un nouveau photocopieur /fax va être mis en service ces jours car le nôtre fonctionne de plus en plus mal. Il a donc été décidé de le changer en prenant un système de location.
- ➤ PLU-Date réunion publique pour la présentation du diagnostic: proposition du mercredi 07/03/2017.voir avec les intervenants extérieurs leurs disponibilités
- > Discussion sur les dates des prochaines manifestations communales.

Fin de réunion à 22h

Le Maire,

Alexandre FAUGE.

